

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Adnène ZGHIDI.

Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (1-1)	788 620	402 287
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers (1-2)	244 809	188 476
AC3	Créances sur la clientèle (1-3)	5 728 896	5 930 429
AC4	Portefeuille-titres commercial (1-4)	300 512	289 049
AC5	Portefeuille d'investissement (1-5)	1 357 595	1 505 128
	Titres mis en équivalence (1-5)	176 419	154 952
AC6	Valeurs immobilisées (1-6)	190 413	169 076
AC7	Autres actifs (1-7)	224 065	246 202
Total actifs		9 011 329	8 885 599
PA1	Banque Centrale et CCP (2-1)	1 066 677	1 072 065
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (2-2)	233 071	235 057
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle (2-3)	5 547 360	5 505 003
PA4	Emprunts et Ressources spéciales (2-4)	874 676	875 255
PA5	Autres passifs (2-5)	203 870	215 529
Total passifs		7 925 654	7 902 909
Intérêts minoritaires (3)		4 011	4 089
CP1	Capital	132 405	132 405
CP2	Réserves	802 254	720 488
CP4	Autres capitaux propres	423	423
CP5	Résultats reportés	26	5
CP6	Résultat de l'exercice	146 556	125 280
Total capitaux propres (4)		1 081 664	978 601
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		9 011 329	8 885 599

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

	Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Passifs éventuels				
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	767 594	707 124
HB02	Crédits documentaires	(5-2)	201 896	379 541
HB03	Actifs donnés en garantie	(5-3)	1 072 919	1 068 000
Total passifs éventuels			2 042 409	2 154 665
Engagements donnés				
		(5-4)		
HB04	Engagements de financement donnés		839 550	456 801
HB05	Engagements sur titres		7 950	13 875
Total engagements donnés			847 500	470 676
Engagements reçus				
HB06	Engagements de financement reçus	(5-5)	419	-
HB07	Garanties reçues	(5-6)	3 900 341	3 883 407

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2019	Du 1er Janv au 31 dec 2018
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(6-1)	645 718	578 314
PR2 Commissions (en produits)	(6-2)	113 143	104 302
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3)	55 591	71 703
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4)	77 096	65 477
Total produits d'exploitation Bancaire		891 548	819 796
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5)	(490 646)	(443 178)
CH2 Commissions encourues		(7 769)	(7 538)
Total charges d'exploitation Bancaire		(498 415)	(450 716)
Produits nets Bancaires		393 133	369 080
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6)	(84 892)	(88 099)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7)	6 495	4 173
PR7 Autres produits d'exploitation		376	1 831
CH6 Frais de personnel	(6-8)	(111 886)	(104 703)
CH7 Charges générales d'exploitation	(6-8)	(39 821)	(37 828)
CH8 Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8)	(7 545)	(3 907)
Résultat d'exploitation		155 860	140 547
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		8 110	9 253
PR8/CH9 Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9)	118	(5 726)
CH11 Impôt sur les bénéfices	(6-10)	(16 342)	(16 557)
Résultat des activités ordinaires		147 746	127 517
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11)	(808)	(1 786)
Résultat net consolidé		146 938	125 731
Part du résultat revenant aux minoritaires		382	451
Résultat net part du groupe		146 556	125 280
Résultat de base par action (en dinars)	(6-12)	5,534	4,731
Résultat dilué par action (en dinars)	(6-12)	5,534	4,731

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		800 238	724 663
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(492 716)	(456 296)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(10 165)	(130 895)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		110 715	36 006
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		30 237	396 586
Titres de placement		48 428	284 343
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(125 889)	(163 830)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(390)	14 367
Impôts sur les bénéfices		(19 952)	(18 020)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		340 501	686 924
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 046	(7 662)
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		152 637	(179 418)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(30 738)	(11 024)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		126 945	(198 104)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(55 733)	(48 587)
Augmentation / diminution ressources spéciales		56 154	(44 224)
Dividendes versés		(18 719)	(27 000)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(148)	(548)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(18 446)	(120 359)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		609	(1 066)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		(4896)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		444 713	367 395
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(593 794)	(961 189)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(7-4)	(149 081)	(593 794)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2019

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2019.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Sociétés	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie

SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
AMEN IMMOBILIERE	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	44,49%	54,80%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	35,99%	35,99%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	38,80%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,09%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,50%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	35,83%	Tunisie
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,14%	0,14%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,09%	0,09%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,52%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	99,46%	99,23%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2019, le Groupe Amen Bank a enregistré deux nouvelles entrées à son périmètre :

1-AMEN IMMOBILIERE en tant que filiale

2-AMEN ALLIANCE SICAV en tant qu'entreprise associée

Le groupe a enregistré aussi deux sorties de son périmètre à savoir, Clinique El Amen Bizerte et Clinique El Amen Nabeul.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne, ...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

* Elle est inscrite sur le titre foncier ;

* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes:

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011 :

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2017. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 78 406 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 74 684 mDT constituée en 2018, une provision complémentaire nette de 3 722 mDT a été dotée au titre de l'année 2019.

5.2.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2019 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2019, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Aucune reprise d'agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés n'a été constatée au cours de 2019.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 210 530 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique. Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, d'agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2018 un montant de 38 771 mDT.

Au 31 décembre 2019, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 25 671 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan ; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2019 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente Plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2019. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2019.

5.12 Charge d'impôt

En 2019, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations ».

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur:

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société « Sicar Amen » pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2019 un montant de 788 620 mDT contre 402 287 mDT au 31.12.2018 et se compose comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 023	58 658	(3 635)	(6%)
BCT, CCP & TGT	733 597	343 629	389 968	113%
Total	788 620	402 287	386 333	96%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 028	58 663	(3 635)	(6%)
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(5)	-	0%
Sous Total (1)	55 023	58 658	(3 635)	(6%)
BCT	733 686	343 657	390 029	113%
Provisions sur BCT	(140)	(111)	(29)	26%
Sous Total (2)	733 546	343 546	390 000	114%
CCP	54	83	(29)	(35%)
Provisions sur CCP	(3)	-	(3)	(100%)
Sous Total (3)	51	83	(32)	(39%)
Total	788 620	402 287	386 333	96%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2019 un montant de 244 809 mDT contre 188 476 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	78 443	9 395	69 048	735%
Prêts aux établissements bancaires	62 847	27 764	35 083	126%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	143	(4)	147	(3675%)
Total créances sur établissements bancaires	141 433	37 155	104 278	281%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	282	20 371	(20 089)	(99%)
Prêts aux établissements financiers	101 612	129 078	(27 466)	(21%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 482	1 872	(390)	(21%)
Total créances sur établissements financiers	103 376	151 321	(47 945)	(32%)
Total	244 809	188 476	56 333	30%

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2019 et 2018 se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 025 993	993 444	32 549	3%
Comptes débiteurs à la clientèle	990 018	965 259	24 759	3%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	35 975	28 185	7 790	28%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	4 146 315	4 350 273	(203 958)	(5%)
Autres concours à la clientèle en dinars	3 746 949	4 004 125	(257 176)	(6%)
Autres concours à la clientèle en devises	399 366	346 148	53 218	15%
Crédits sur ressources spéciales	556 588	586 712	(30 124)	(5%)
Créances sur ressources budgétaires	88 869	39 864	49 005	123%
Créances sur ressources extérieures	467 719	546 848	(79 129)	(14%)
Total	5 728 896	5 930 429	(201 533)	(3%)

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2019 un solde de 300 512 mDT contre un solde de 289 049 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres de transaction	140 577	92 545	48 032	52%
Bons de trésors	140 577	92 384	48 193	52%
Créances rattachées	-	161	(161)	(100%)
Titres de placement	159 935	196 504	(36 569)	(19%)
Titres à revenu fixe	145 651	179 456	(33 805)	(19%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	8	8	-	0%
Emprunts Obligataires	139 935	172 938	(33 003)	(19%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	5 708	6 510	(802)	(12%)
Titres à revenu variable	14 284	17 048	(2 764)	(16%)
Actions cotées	17 507	18 403	(896)	(5%)
Provision pour moins-value latente des actions	(3 223)	(1 355)	(1 868)	138%
Total	300 512	289 049	11 463	4%

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2019 un solde de 1 357 595 mDT contre 1 505 128 mDT au 31.12.2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Titres d'investissement	828 740	917 515	(88 775)	(10%)
Titres de participation	82 322	134 086	(51 764)	(39%)
Participations avec convention en rétrocession (*)	446 533	453 527	(6 994)	(2%)
Total	1 357 595	1 505 128	(147 533)	(10%)

(*) Les participations avec convention en rétrocession comprennent un encours brut de 404 441 mDT donné en gestion à la SICAR AMEN.

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 176 419 mDT au 31.12.2019 contre un solde de 154 952 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018
MLA	79 573	66 557
TUNISIE LEASING & FACTORING	47 061	39 305
AMEN SANTE	14 732	7 856
TLG Finance	12 050	15 834
HAYETT	8 706	7 680
EL IMRANE	3 019	2 894
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	-	1 392
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	-	2 039
TUNINVEST INNOVATION SICAR	228	209
EL KAWARIS	845	934
TUNISYS	768	793
AMEN ALLIANCE SICAV	995	-
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	14	16
SUNAGRI	117	107
AMEN PREMIERE	76	47
SICAV AMEN	66	61
COMAR COTE D'IVOIRE	5 787	6 761
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	2 382	2 467
Total	176 419	154 952

Note 1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2019 un solde de 190 413 mDT contre un solde de 169 076 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Immobilisations incorporelles	3 226	2 704	522	19%
Immobilisations incorporelles	9 651	14 450	(4 799)	(33%)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6 241)	(11 562)	5 321	(46%)
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	183 869	163 072	20 797	13%
Immobilisations corporelles	260 341	233 764	26 577	11%
Amortissement des immobilisations corporelles	(76 472)	(70 692)	(5 780)	8%
Immobilisations encours	3 318	3 300	18	1%
Immobilisations encours	3 318	3 300	18	1%
Total	190 413	169 076	21 337	13%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2019 accuse un solde net de 1 539 mDT contre 1786 mDT au 31.12.2018 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2018	Integration GW sur acquisition 2019	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2019	Amort cumulé au 31/12/2018	Dotation au 31/12/2019	Amort cumulé au 31/12/2019	VCN au 31/12/2018	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2019
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 686	(454)	-	4 232	(3 114)	220	(2 894)	1 572		1 338
Goodwill MAGREB LEASING ALGERIE	-	(1 752)	-	(1 752)	-	1 752	1 752	-		-
Goodwill AMEN SANTE	-	351	-	351	-	(351)	(351)	-		-
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(42)	(13)	(55)	214		201
Total	4 942	(1 855)	-	3 087	(3 156)	1 608	(1 548)	1 786		1 539

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2019

Description	Valeur Brute au 31/12/2018 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2019 consolidée	Amort / Provision Cumulé au 31/12/2018 consolidée	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumulé au 31/12/2019 consolidée	VCN au 31/12/2019 consolidée
1) Immobilisation Incorporelles	10 198	1 346	(1 893)	9 651	(7 494)	1 069	-	(6 425)	3 227
Goodwill	691	-	(1 855)	(1 164)	1 095	1 608	-	2 703	1 539
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	8 319	1 339	(38)	9 620	(7 627)	(492)	-	(8 119)	1 501
Droit au bail	965	-	-	965	(747)	(40)	-	(787)	178
Autres immobilisations incorporelles	39	7	-	46	(31)	(7)	-	(38)	8
2) Immobilisations Corporelles	233 961	30 091	(3 514)	260 538	(70 889)	(6 960)	1 180	(76 670)	183 868
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>137 584</u>	<u>1 263</u>	<u>(176)</u>	<u>138 671</u>	<u>(35 345)</u>	<u>(3 223)</u>	<u>100</u>	<u>(38 468)</u>	<u>100 203</u>
Terrains d'exploitation	39 952	85	-	40 037	-	-	-	-	40 037
Bâtiments	69 070	544	(3)	69 611	(16 560)	(1 473)	89	(17 944)	51 667
Aménagements de bâtiments-	28 562	634	(173)	29 023	(18 785)	(1 750)	11	(20 524)	8 499
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>53 858</u>	<u>25 286</u>	<u>(1 491)</u>	<u>77 653</u>	<u>(4 595)</u>	<u>(350)</u>	<u>-</u>	<u>(4 945)</u>	<u>72 708</u>
Bâtiments	53 858	25 286	(1 491)	77 653	(4 595)	(350)	-	(4 945)	72 708
Mobiliers de bureau	7 943	1 521	(865)	8 599	(5 615)	(671)	140	(6 146)	2 453
Matériels de transport	5 276	455	(844)	4 887	(3 275)	(884)	811	(3 348)	1 539
Matériels informatique	13 356	341	(103)	13 594	(9 265)	(1 013)	102	(10 176)	3 418
Machines DAB	7 011	651	-	7 662	(5 799)	(316)	1	(6 114)	1 547
Coffres forts	2 327	154	-	2 481	(1 744)	(76)	(1)	(1 821)	661
Autres immobilisations	6 606	420	(35)	6 991	(5 251)	(427)	27	(5 651)	1 340
3) Immobilisations encours	3 300	989	(971)	3 318	-	-	-	-	3 318
Immobilisations corporelles encours	2 855	972	(812)	3 015	-	-	-	-	3 015
Immobilisations incorporelles encours	445	17	(159)	303	-	-	-	-	303
Total	247 459	32 426	(6 378)	273 507	(78 383)	(5 891)	1 180	(83 094)	190 413

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2019 un montant de 224 065 mDT contre un montant de 246 202 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	42 547	93 147	(50 600)	(54%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>19 937</u>	<u>18 105</u>	<u>1 832</u>	<u>10%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	4 594	5 054	(460)	(9%)
Comptes d'attente de la compensation	9 489	10 328	(839)	(8%)
Autres comptes d'attente	5 854	2 723	3 131	115%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>22 610</u>	<u>75 042</u>	<u>(52 432)</u>	<u>(70%)</u>
Autres	181 518	153 055	28 463	19%
Stock en matières, fournitures et timbres	175	365	(190)	(52%)
Etat, impôts et taxes	22 653	15 608	7 045	45%
Allocation familiales	276	211	65	31%
Dépôts et cautionnements	294	294	-	0%
Opérations avec le personnel	80 783	75 563	5 220	7%
Débiteurs divers	65 038	50 663	14 375	28%
Créances sur l'Etat	773	567	206	36%
Autres	6 229	3 324	2 905	87%
Actif d'impôt différé	5 297	6 460	(1 163)	(18%)
Total	224 065	246 202	(22 137)	(9%)

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 531)	(16 636)	105	(1%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(7 922)	(8 042)	120	(1%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 278)	(1 263)	(15)	1%
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(18 138)	(18 388)	250	(1%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	(693)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 668)	(2 174)	506	(23%)
Provisions sur autres comptes	(15 777)	(15 521)	(256)	2%
Total	(34 669)	(35 024)	355	(1%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 1 066 677 mDT enregistrant ainsi une baisse de 5 388 mDT par rapport au 31.12.2018.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	37	25	12	48%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 066 640	1 068 000	(1 360)	(0%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	-	4 040	(4 040)	(100%)
Total	1 066 677	1 072 065	(5 388)	(1%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 233 071 mDT contre un solde de 235 057 mDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	213 790	231 512	(17 722)	(8%)
Avoirs sur établissements bancaires	72 297	71 536	761	1%
Emprunts auprès des établissements bancaires	141 493	159 976	(18 483)	(12%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	19 281	3 545	15 736	444%
Avoirs sur établissements bancaires	19 274	3 533	15 741	446%
Emprunts auprès des établissements bancaires	7	12	(5)	(42%)
Total	233 071	235 057	(1 986)	(1%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2019 un solde de 5 547 360 mDT contre un solde de 5 505 003 mDT au 31.12.2018 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dépôts à vue	1 598 400	1 668 372	(69 972)	(4%)
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 948 960	3 836 631	112 329	3%
<u>Epargne</u>	<u>1 559 075</u>	<u>1 469 211</u>	<u>89 864</u>	<u>6%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 270 349</u>	<u>2 222 969</u>	<u>47 380</u>	<u>2%</u>
Dépôts à terme en dinars	1 973 621	1 811 034	162 587	9%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	13 573	2 696	10 877	403%
Dépôts à terme en devises	281 798	406 800	(125 002)	(31%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 357	2 439	(1 082)	(44%)
Autres sommes dues à la clientèle	119 536	144 451	(24 915)	(17%)
Total	5 547 360	5 505 003	42 357	1%

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 874 676 mDT contre 875 255 mDT au 31/12/2018 se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Emprunts matérialisés	224 981	281 714	(56 733)	(20%)
Ressources spéciales	649 695	593 541	56 154	9%
Total	874 676	875 255	(579)	(0%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Emprunts matérialisés	216 747	273 248	(56 501)	(21%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 234	8 466	(232)	(3%)
Total	224 981	281 714	(56 733)	(20%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Ressources budgétaires	24 136	7 815	16 321	209%
Ressources extérieures	625 559	585 726	39 833	7%
Total	649 695	593 541	56 154	9%

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2019 et au 31.12.2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	7 034	6 125	909	15%
Provisions sur engagements par signature	2 003	1 370	633	46%
Autres provisions pour passifs et charges	5 031	4 755	276	6%
Comptes d'attente et de régularisation	196 836	209 404	(12 568)	(6%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>5 160</u>	<u>4 463</u>	<u>697</u>	<u>16%</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>153 941</u>	<u>164 728</u>	<u>(10 787)</u>	<u>(7%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	73 932	77 689	(3 757)	(5%)
Dépôts du personnel	5 524	4 820	704	15%
Charges à payer	74 485	82 219	(7 734)	(9%)
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>34 548</u>	<u>32 524</u>	<u>2 024</u>	<u>6%</u>
<u>Autres</u>	<u>3 187</u>	<u>7 689</u>	<u>(4 502)</u>	<u>(59%)</u>
Total autres passifs	203 870	215 529	(11 659)	(5%)

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN PROJECT	121	335
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN PROJECT	6	21
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN IMMOBILIERE	1	-
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN IMMOBILIERE	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 552	1 499
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	349	246
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN CAPITAL	600	479
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN CAPITAL	174	154
Intérêts minoritaires dans les réserves de la Sté LE RECOUVREMENT	3	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la Sté LE RECOUVREMENT	2	2
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN CORPORATE FINANCE	8	-
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN CORPORATE FINANCE	(1)	8
Intérêts minoritaires dans les réserves d'AMEN INVEST	1 344	1 322
Intérêts minoritaires dans le résultat d'AMEN INVEST	(148)	20
Total	4 011	4 089

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2019	CP au 31/12/2018	Observation
Amen Bank	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	755 051	667 462	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	26	5	
	Résultat	132 596	108 063	
	Total		1 020 501	908 358
SICAR AMEN	Réserves	9 395	9 003	
	Résultat	2 609	1 840	
	Total	12 004	10 843	
LE RECOUVREMENT	Réserves	2 496	2 482	
	Résultat	1 361	1 354	
	Total	3 857	3 836	
AMEN PROJECT	Réserves	11	93	
	Résultat	7	24	
	Total	18	117	
SOGEREC	Réserves	207	(313)	
	Résultat	319	520	
	Total	526	207	
AMEN CAPITAL	Réserves	391	250	
	Résultat	202	179	
	Total	593	429	
AMEN IMMOBILIERE	Réserves	-	-	Nouvelle entrée en périmètre
	Résultat	-	-	
	Total	-	-	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	9	-	
	Résultat	(1)	9	
	Total	8	9	
AMEN INVEST	Réserves	823	786	
	Résultat	(255)	35	
	Total	568	821	

TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	19 557	11 606	
	Résultat	(617)	7 666	
	Total	18 940	19 272	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	11 662	22 981	
	Résultat	13 381	9 697	
	Total	25 043	32 678	
EL IMRANE	Réserves	1 197	1 036	
	Résultat	422	458	
	Total	1 619	1 494	
KAWARIS	Réserves	121	50	
	Résultat	77	236	
	Total	198	286	
TLG FINANCE	Réserves	(2 855)	1 277	
	Résultat	(3 373)	(3 097)	
	Total	(6 228)	(1 820)	
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	-	-	Nouvelle entrée en périmètre
	Résultat	-	-	
	Total	-	-	
HAYETT	Réserves	4 049	3 476	
	Résultat	1 645	1 191	
	Total	5 694	4 667	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	29	22	
	Résultat	13	6	
	Total	42	28	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	14	16	
	Résultat	(2)	(2)	
	Total	12	14	
TUNISYS	Réserves	466	406	
	Résultat	2	87	
	Total	468	493	
AMEN SANTE	Réserves	(286)	(85)	
	Résultat	(1 342)	(201)	
	Total	(1 628)	(286)	
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	Réserves	-	(670)	Sortie du périmètre
	Résultat	-	(843)	
	Total	-	(1 513)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(41)	(30)	
	Résultat	4	2	
	Total	(37)	(28)	
SICAV AMEN	Réserves	(83)	(88)	
	Résultat	3	3	
	Total	(80)	(85)	
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	Réserves	-	(737)	Sortie du périmètre
	Résultat	-	(1 123)	
	Total	-	(1 860)	
SUNAGRI	Réserves	(119)	(127)	
	Résultat	8	7	
	Total	(111)	(120)	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	242	1 722	
	Résultat	(433)	(894)	
	Total	(191)	828	
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(81)	(131)	
	Résultat	(70)	67	
	Total	(151)	(64)	
TOTAL	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	802 254	720 488	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	26	5	
	Résultat	146 556	125 280	
	Total	1 081 664	978 601	

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31/12/2019 :

Description	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversion	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2018.12	132 405	705 793	15 117	5	853 320	125 280	978 600
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	89 510	-	35 770	125 280	(125 280)	-
Dividendes versés	-	-	-	(35 749)	(35 749)	-	(35 749)
Augmentation / diminution du capital (apport en numéraire)	-	-	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	(42)	-	-	(42)	-	(42)
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(148)	-	-	(148)	-	(148)
Variation de périmètre de consolidation	-	656	-	-	656	-	656
Variation des subventions d'investissements	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	(8 208)	-	(8 208)	-	(8 208)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	146 556	146 556
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	132 405	795 767	6 909	26	935 108	146 556	1 081 664

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2019 à 767 594 mDT contre 707 124 mDT au terme de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Cautions	718 193	666 749	51 444	8%
Avals	41 367	31 061	10 306	33%
Autres garanties données	8 034	9 314	(1 280)	(14%)
Total	767 594	707 124	60 470	9%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Cautions en faveur des banques	504 161	264 484	239 677	91%
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	(10 090)	(100%)
Cautions en faveur de la clientèle	214 032	392 175	(178 143)	(45%)
Total	718 193	666 749	51 444	8%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	41 367	31 061	10 306	33%
Total	41 367	31 061	10 306	33%

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 379 541 mDT au 31.12.2018 à 201 896 mDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Crédits documentaires Import	163 231	254 935	(91 704)	(36%)
Crédits documentaires Export	38 665	124 606	(85 941)	(69%)
Total	201 896	379 541	(177 645)	(47%)

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2019 comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	643 751	640 000	3 751	1%
BTA données en garantie	386 168	367 000	19 168	5%
Emprunt national donné en garantie	43 000	61 000	(18 000)	(30%)
Total	1 072 919	1 068 000	4 919	0%

Note 5-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2019 à 847 500 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Engagements de financement donnés	839 550	456 801	382 749	84%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	4 715	3 282	1 433	44%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	787 805	441 794	346 011	78%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	430 213	116 327	313 886	270%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	66 285	14 600	51 685	354%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	39 384	-	39 384	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	251 923	310 867	(58 944)	(19%)
Autorisation des crédits par carte	47 030	11 725	35 305	301%
Engagements sur Titres	7 950	13 875	(5 925)	(43%)
Participations non libérées	7 950	13 875	(5 925)	(43%)
Total	847 500	470 676	376 824	80%

Note 5-5. Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus s'élèvent au 31.12.2019 à 419 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Engagements de financement reçus	419	-	419	100%
Auprès des établissements financiers	419	-	419	100%
Total	419	-	419	100%

Note 5-6. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2019 à 3 900 341 mDT contre 3 883 407 mDT au terme de l'exercice 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	176 908	154 682	22 226	14%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	216 116	172 591	43 525	25%
Garanties reçues de la clientèle	3 507 317	3 556 134	(48 817)	(1%)
Total	3 900 341	3 883 407	16 934	0%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2019 un montant de 645 718 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	18 412	14 387	4 025	28%
Opérations avec la clientèle	591 620	540 959	50 661	9%
Autres intérêts et revenus assimilés	35 686	22 968	12 718	55%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 027	14 752	13 275	90%
Commissions à caractère d'intérêt	7 659	8 216	(557)	(7%)
Total	645 718	578 314	67 404	12%

Note 6-2. Commissions en produits

Les Commissions en produits ont totalisé en 2019 un montant de 113 143 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	69 678	60 263	9 415	16%
Opérations sur placement et titres	1 851	2 278	(427)	(19%)
Opérations de change	1 747	1 803	(56)	(3%)
Opérations de commerce extérieur	4 428	4 762	(334)	(7%)
Gestion, étude et engagement	12 727	13 553	(826)	(6%)
Opérations monétaires et de banque directe	19 518	17 017	2 501	15%
Bancassurance	2 294	2 221	73	3%

Banque d'affaire	10	504	(494)	(98%)
Autres commissions	890	1 901	(1 011)	(53%)
Total	113 143	104 302	8 841	8%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2019 et 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 932	4 860	(1 928)	(40%)
Gain net sur titres de placement	8 498	19 920	(11 422)	(57%)
Gain net sur opérations de change	44 161	46 923	(2 762)	(6%)
Total	55 591	71 703	(16 112)	(22%)

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2019 un montant de 77 096 mDT contre 65 477 mDT en 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	74 985	60 878	14 107	23%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 259	4 512	(3 253)	(72%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	852	87	765	879%
Total	77 096	65 477	11 619	18%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2019 un montant de 490 646 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(435 017)	(372 148)	(62 869)	17%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(103 058)	(91 441)	(11 617)	13%
Opérations avec la clientèle	(300 249)	(245 207)	(55 042)	22%
Emprunts et ressources spéciales	(31 710)	(35 500)	3 790	(11%)
Autres Intérêts et charges	(55 629)	(71 030)	15 401	(22%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(35 428)	(52 834)	17 406	(33%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(20 201)	(18 196)	(2 005)	11%
Total	(490 646)	(443 178)	(47 468)	11%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2019 un montant de 84 892 mDT, enregistrant une baisse de 3 207 mDT par rapport à l'exercice 2018. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(74 356)	(114 966)	40 610	(35%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(3 722)	(8 158)	4 436	(54%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(63 475)	(40 826)	(22 649)	55%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(669)	(1 512)	843	(56%)
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(500)	(3 190)	2 690	(84%)
Dotations aux provisions sur congés payés	(2 538)	(1 739)	(799)	46%
Total dotations	(145 260)	(170 391)	25 131	(15%)
Pertes sur créances	(104 341)	(57 718)	(46 623)	81%
Total dotations et pertes sur créances	(249 601)	(228 109)	(21 492)	9%
Reprises de provisions sur créances douteuses	32 729	56 803	(24 074)	(42%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	23 894	14 547	9 347	64%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	79 907	35 223	44 684	127%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	1 264	1 903	(639)	(34%)
Reprise de provisions sur autres risques et charges	-	7 100	(7 100)	(100%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	24 269	22 319	1 950	9%
Total Reprises	162 063	137 895	24 168	18%
Recouvrement des créances radiées	2 646	2 115	531	25%
Total des reprises et des récupérations sur créances	164 709	140 010	24 699	18%
Total	(84 892)	(88 099)	3 207	(4%)

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2019 un montant de 6 495 mDT, enregistrant une variation de 2 322 mDT par rapport à l'exercice 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(4 935)	(3 856)	(1 079)	28%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	4 177	2 442	1 735	71%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	7 992	2 979	5 013	168%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(736)	(1 848)	1 112	(60%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(3)	4 456	(4 459)	(100%)
Total	6 495	4 173	2 322	56%

Note 6-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2019 un montant de 159 252 mDT, en hausse de 12 567 mDT par rapport à 2018. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Frais du personnel	(111 886)	(104 703)	(7 183)	7%
Rémunération du personnel	(84 348)	(78 571)	(5 777)	7%
Charges sociales	(19 699)	(18 855)	(844)	4%
Impôts sur salaires	(1 761)	(1 664)	(97)	6%
Autres charges liées au personnel	(6 078)	(5 613)	(465)	8%
Charges générales d'exploitation	(39 821)	(37 828)	(1 993)	5%
Frais d'exploitation non bancaires	(11 808)	(10 952)	(856)	8%
Autres charges d'exploitation	(28 013)	(26 876)	(1 137)	4%
Dotations aux amortissements	(7 545)	(3 907)	(3 638)	93%
Total	(159 252)	(146 438)	(12 814)	9%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	-	255	(255)	(100%)
Contribution sociale de solidarité CSS	(418)	(456)	38	(8%)
Autres résultats exceptionnels	536	(5 525)	6 061	(110%)
Total	118	(5 726)	5 844	(102%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2019 se détaille comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Impôts courants	(15 178)	(16 084)	906	(6%)
Impôts différés	(1 164)	(473)	(691)	146%
Total	(16 342)	(16 557)	215	(1%)

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(808)	(1 786)	978	(55%)
Total	(808)	(1 786)	978	(55%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 5,534 dinars contre 4,731 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Description	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat net en mDT	146 556	125 280	21 276
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	5,534	4,731	0,803
Résultat dilué par action (en DT)	5,534	4,731	0,803

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (593 794) mDT à (149 081) mDT, enregistrant une hausse de 444 713 mDT ou 74,89%.

Cette hausse est expliquée par des flux de trésorerie positifs à des activités d'exploitation à hauteur de 340 501 mDT et des activités d'investissement pour 126 945 mDT et par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités de financement à hauteur de 18 446 mDT .

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à 340 501 mDT au 31 décembre 2019. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 307 522 mDT;
2. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 30 237 mDT ;
3. Les encaissements nets sur titres de placement pour 48 423 mDT;
4. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 110 715 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 125 889 mDT;
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 10 165 mDT.
3. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 19 952 mDT.
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 390 mDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à 126 945 mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à 18 446 mDT au 31 décembre 2019 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. L'augmentation des ressources spéciales pour 56 154 mDT.

Flux nets négatifs :

1. Le versement des dividendes pour 18 719mDT ;
2. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 148 mDT ;
3. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 55 733 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2019 à (149 081) mDT contre (593 794) mDT au 31 décembre 2018.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2019 s'est établi comme suit :

Description	2 019	2 018
Actifs	1 009 425	549 300
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	788 620	402 287
Caisse	55 023	58 658
Avoirs et prêts à la BCT	733 546	343 546
Comptes CCP	51	83
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	122 484	57 530
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	122 201	37 159
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	282	20 371
Titres de transaction	98 322	89 483
Passifs	1 158 506	1 143 094
Banque centrale, CCP	1 066 676	1 068 025
Comptes débiteurs auprès de la BCT	37	25
Emprunts auprès de la BCT	1 066 639	1 068 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	91 830	75 069
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	72 556	71 536
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	19 274	3 533
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(149 081)	(593 794)

8- AUTRES NOTES

8-1 Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,18% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,65% des droits de vote;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,53% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019.

Société « PGI Holding »

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 149 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2019 est de 160 mDT (HT).

Société « COMAR »

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et les opérations suivantes :

1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 611 mDT, y compris un engagement hors bilan de 610 mDT.

2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles Au titre de l'année 2019 s'élèvent à 15 mDT (HT).

3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice s'élève à 1 171 mDT;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de s'élève à 3 141 mDT (HT).

L'encours des dépôts de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2019 à 38 500 mDT.

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 134 162 mDT. y compris un engagement hors bilan de 37 412 mDT.

Société « ENNAKL »

Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'Amen Bank s'élève à 114 522 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 90 953 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 9 000 mDT.

Société « Amen Santé »

Au cours de l'année 2019, Amen Bank a procédé :

- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Nabeul à la société Amen Santé soit 258 375 actions pour 2 584 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Bizerte à la société Amen Santé soit 213 596 actions pour 2 136 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Béja à la société Amen Santé soit 1 647 actions pour 165 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Clinique El Amen Gafsa à la société Amen Santé soit 832 actions pour 83 mDT;
- A la cession de la totalité de sa participation dans le Hôpital Privé à la société Amen Santé soit 37 800 actions pour 378 mDT.
- Au rachat de 186 468 actions de la société Amen Santé auprès de la société SFI pour un montant total de 2 163 mDT.
- A la participation dans l'augmentation du capital de la société Amen Santé par la souscription à 387 600 actions de 10 dinars chacune.

Société « SICAR Amen »

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Vingt-trois (23) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 440 089 mDT. La commission de gestion au titre de 2019, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 2 174 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2019, s'élève à 121 mDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

Le total des engagements de la société Tunisie Leasing & Factoring auprès d'Amen Bank s'élève à 82 742 mDT, y compris un engagement hors bilan de 59 346 mDT.

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2019, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 102 969 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

Société « Tunisys »

Le total des engagements de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 2 618 mDT, y compris un engagement hors bilan de 2 542 mDT.

Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2019, pour un montant de 1 266 mDT.

Société « Hayett »

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2019, à 43 mDT. La charge supportée au titre du contrat d'assurance IDR, en 2019, s'élève à 2 343 mDT.

L'encours des dépôts de la société HAYETT auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2019 à 54 000 mDT.

Société « EL IMRANE »

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 16 720 mDT, y compris un engagement hors bilan de 20 mDT.

Société « Amen Capital »

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 56 KDT et la cotisation d'AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12 KDT.

Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché d'Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Au cours du mois d'aout 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Cette marge s'élève au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 à 23 099 TND. Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

Société « Amen Invest »

Amen Invest a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Le montant du loyer s'élève à 113 mDT (HT) au titre de l'exercice 2019.

Société « SOGEREC »

1. Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 11 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5%.
Ainsi, et au titre de l'exercice 2019, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 56 mDT et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12mDT.
2. La SOGEREC a conclu courant 2017 une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2019 est de 92 mDT (HT).
3. Le Directeur Général Adjoint de la société "SOGEREC " est détaché d'Amen Bank et occupe le poste depuis le 1er Octobre 2017 et pour une période de deux ans.
La durée de détachement a été prorogée de trois mois à partir du 1er Octobre 2019 jusqu'au 31 Décembre 2019.
4. La charge supportée en 2019 par Amen Bank au titre des commissions sur les montants recouverts par la SOGEREC s'élève à 1 179 mDT. Ces commissions sont la contrepartie des prestations suivantes :
 - La prise en charge, le traitement et la gestion de tous les dossiers de créances qui sont remis à la SOGEREC ;
 - L'accomplissement en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" de tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et régulant toute somme, en liquidant tous bien et concluant tous accords ;
 - La conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui sont remis à la SOGEREC.

Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »

Au cours de 2019, Amen Bank a participé à l'augmentation du capital de la société MLA par la souscription à 733 160 actions pour un montant global de 16 032 mDT.

Société « Amen Project »

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 180 mDT.

Société « EL KAWARIS »

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 1 000 mDT.

Société « SUNAGRI »

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 705 mDT.
Le total des engagements de la société SUNAGRI, détenue à hauteur de 27%, auprès d'Amen Bank s'élève à 340 mDT.

Société « TUNINVEST INNOVATIONS SICAR »

Au 31.12.2019, l'encours des placements de la société TUNINVEST INNOVATION SICAR auprès d'Amen Bank s'élève à 800 mDT.

SICAVs :

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

		Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2019 en mDT		36 548	70 442
<u>Commission de dépositaire</u>	Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
<u>Commission de distribution</u>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	264 061 DT HT	467 035 DT HT

Cession d'un bien immeuble hors exploitation au cours de 2019 :

Au cours de 2019, Amen Bank a cédé un bien immeuble acquis par voie de recouvrement et n'entrant pas dans l'exploitation bancaire, à un membre du directoire pour un montant de 1 487 KDT par le paiement au comptant de 700 KDT et le reliquat su 5 ans. Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance réuni le 7 février 2019.

Note 8-2. Évènements postérieurs à la date de clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Face à cette pandémie, le groupe notamment la société mère Amen Bank a entrepris des mesures qui veillent à prémunir la santé des collaborateurs et assurer la continuité des activités critiques en cas d'indisponibilité partielle ou totale des collaborateurs et ce à travers :

- La création d'une cellule de veille qui a pour mission de suivre et d'évaluer la situation de la banque et d'entreprendre les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité des collaborateurs et la continuité de l'activité ;
- La mise en place d'un plan de prévention pour assurer la sécurité des collaborateurs ;
- La mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA) pour couvrir les différents scénarios envisageables liés à la pandémie.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie a mis en place des mesures exceptionnelles dont l'objectif est de soutenir aussi bien les entreprises que les particuliers. Parmi ces mesures, les banques et les institutions financières sont appelées à reporter, sous certaines conditions, les échéances, principal et intérêts, des crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

Des simulations d'impacts de cette pandémie, sur la base d'hypothèses d'évolution des créances classées et du refinancement, sont en cours d'étude, en coordination avec la Banque Centrale de Tunisie.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte des incidences financières inhérentes aux effets de la pandémie COVID-19 et aux mesures exceptionnelles prises et ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à la date de leur publication.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 081 664 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **146 556 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1- Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.
- 2- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 8.2 « Evénements postérieurs à la clôture », pour faire face aux risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, le Groupe notamment la société mère Amen Bank a actionné un plan de continuité d'activités qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 « Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires.

A l'état actuel des choses et compte tenu de ce qui précède, il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier éventuel ne peut être faite d'une manière raisonnable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (64%) et qui totalise, au 31 décembre 2019, **5 728 896 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours, géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **404 441 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **30%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2019, à **645 718 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**72%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 8 Avril 2020

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

B.D.O

Adnene ZGHIDI